

Les Régates du Mardi Coupe d'Eté

du mardi 30 juin 2026 au mardi 15 septembre 2026

à la Société Nautique de Genève

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Version 1.1 du 21 juin 2026

	[DP] indique qu'une pénalité discrétionnaire peut être appliquée selon RCV 64.6 et 63.1. [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a). [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le Comité de Course (CC), ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un Comité de Réclamation (CR). Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.
1	Règles
1.1	Voir les règles mentionnées dans l'avis de course (AC)
1.2	<i>En course</i>, l'allongement du bout-en-dehors ne peut se faire que simultanément à l'envoi du spinnaker ou de tout autre voile de portant. <i>En course</i>, le retrait du bout-en-dehors doit se faire simultanément à l'affalée du spinnaker ou de tout autre voile de portant. Conformément au principe de sportivité, un bateau qui enfreindrait cette règle effectuera, le plus tôt possible, un tour, soit un empannage et un virement à titre d'action appropriée.
2	Modifications aux instructions de course
2.1	Toute modification aux IC sera annoncée par un avenant disponible sur le serveur officiel manage2sail avant la première course du jour. Tout changement dans le programme des courses sera annoncée, avant 20 heures la veille du jour de sa prise d'effet, par un avenant disponible sur le serveur officiel manage2sail.
3	Communication avec les concurrents
3.1	Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sur le serveur officiel manage2sail RdM-Eté-Tableau officiel
3.2	Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel sur le serveur officiel manage2sail). Les concurrents doivent se doter d'un moyen pour obtenir ces communications. Aucune difficulté dans la réception des communications ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). [NP] Aucun document imprimé ne sera fourni.
3.3	Le bureau de course est situé au Bâtiment des Sports ; le bureau de course n'est pas desservi pour les Régates du Mardi.
4	Code de conduite
4.1	[DP] [NP] Les compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'événement. Le non-respect de cette règle peut être considéré comme une mauvaise conduite.
5	Signaux faits à terre
5.1	Les signaux faits à terre seront envoyés au grand mât à l'extrémité du Quai d'Honneur.
5.2	Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, "1 minute" est remplacé par " 60 minutes" dans "Signaux de course : Aperçu".
5.3	[DP] [NP] Lorsque le pavillon D (Danger)  est envoyé, les bateaux ne doivent pas quitter le port. Le signal d'avertissement sera fait au plus tôt 45 minutes après que le pavillon D a été affalé, sauf si à ce moment la course est retardée ou abandonnée.

6	Programme																
6.1	Dates et heures programmées : N/A																
6.2	Heure du premier signal d'avertissement prévu pour la première course du jour pour toutes les classes :																
			Dates	Groupes	Premier signal d'avertissement prévu dès	Coucher du Soleil	Fin du crépuscule civil										
	R1		30 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h17	21h47										
	R2		7 juillet 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h15	21h45										
	R3		14 juillet 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h10	21h40										
	R4		21 juillet 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h04	21h34										
	R5		28 juillet 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h57	21h27										
	R6		4 août 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h47	21h17										
	R7		11 août 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h37	21h07										
	R8		18 août 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h26	20h56										
	R9		25 août 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h13	20h43										
	R10		1 ^{er} septembre 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h00	20h30										
	R11		8 septembre 2026	Selon pavillonnerie	18h45	19h46	20h16										
	R12		15 septembre 2026	Selon pavillonnerie	18h45	19h32	20h02										
	Le mardi 21 juillet 2026 est un jour de course du Championnat d'Europe des 6 mJl organisé par notre Club ; une éventuelle annulation de la course n° 4 des Régates du Mardi ne peut être exclue à ce jour.																
7	Assignations des Flottes																
7.1	Série qualificative : N/A.																
8	Pavillons de groupes																
8.1	Les pavillons de groupes sont :																
			<table><tr><th>Groupes</th><th>Pavillon</th></tr><tr><td>SRS, TCF-X et TCF-1</td><td>Pavillon violet</td></tr><tr><td>SRS, TCF-2, TCF-3, TCF4</td><td>Pavillon bleu</td></tr><tr><td>Non Jaugé SRS</td><td>Pavillon blanc</td></tr><tr><td>Multis SCHRS et Foiler F2</td><td>Pavillon vert</td></tr></table>		Groupes	Pavillon	SRS, TCF-X et TCF-1	Pavillon violet	SRS, TCF-2, TCF-3, TCF4	Pavillon bleu	Non Jaugé SRS	Pavillon blanc	Multis SCHRS et Foiler F2	Pavillon vert			
Groupes	Pavillon																
SRS, TCF-X et TCF-1	Pavillon violet																
SRS, TCF-2, TCF-3, TCF4	Pavillon bleu																
Non Jaugé SRS	Pavillon blanc																
Multis SCHRS et Foiler F2	Pavillon vert																
	Les pavillons de groupe sont à l'usage exclusif du Comité de course ; les pavillons de groupe ne sont plus distribués aux concurrents.																
9	Les parcours																
9.1	Le parcours construit est constitué de marques à contourner au vent et d'une porte sous le vent. Le schéma de l'annexe B illustre le parcours construit au moment du départ, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, l'angle approximatif entre les bords et le côté duquel chaque marque doit être laissée.																
9.2	Le schéma de l'annexe C illustre le parcours côtier, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée. Les coordonnées correspondent au centre d'un cercle de 50 mètres de diamètre à l'intérieur duquel se trouve la marque.																
9.2.1	Le parcours côtier est à effectuer lorsque le pavillon Romeo					est hissé au dessus des pavillons de groupe.											
9.2.2	Lorsque le bateau de signalisation et la marque sous le vent D+A ne sont plus en place comme indiqué dans l'annexe C cela signifie que la marque sous le vent D+A et l'embarcation de signalisation se situent en face du Phare Ylliam.																
9.3	Pour avertir les concurrents que la ligne sera posée devant le phare Ylliam, le Comité de course hissera, environ une					heure avant le signal d'avertissement, le pavillon Lima sur le phare Ylliam. La signification du pavillon Lima hissé sur le phare Ylliam est celle du pavillon Lima hissé sur l'eau.											

9.3.1	Le schéma de la ligne de l'annexe B est modifié par l'annexe D lorsque la ligne est posée devant le phare Ylliam. Lorsque la ligne est posée devant le phare Ylliam, les position des marques M1, M2, M3, de même que le reste du contenu de l'annexe B demeurent inchangés.						
9.3.2	Le schéma de la ligne de l'annexe C est modifié par l'annexe D lorsque la ligne est posée devant le phare Ylliam. Lorsque la ligne est posée devant le phare Ylliam, les position des marques M1a et M1b, de même que le reste du contenu de l'annexe C demeurent inchangés.						
10	Marques						
10.1	Les marques sont :						
10.1.1	Marques du parcours construit selon annexe B <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mark / Marque</th><th>Mark description / Description des marques</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marque D+A et marque 1</td><td>Bouées de couleur orange</td></tr> <tr> <td>Marques D2, 2 et 3</td><td>Bouées de couleur jaune</td></tr> </tbody> </table>	Mark / Marque	Mark description / Description des marques	Marque D+A et marque 1	Bouées de couleur orange	Marques D2, 2 et 3	Bouées de couleur jaune
Mark / Marque	Mark description / Description des marques						
Marque D+A et marque 1	Bouées de couleur orange						
Marques D2, 2 et 3	Bouées de couleur jaune						
10.1.2	Marques du parcours côtier selon annexe C <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mark / Marque</th><th>Mark description / Description des marques</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marque D+A</td><td>Bouée de couleur orange</td></tr> <tr> <td>Marques 1a et 1b</td><td>Bouées de couleur jaune</td></tr> </tbody> </table>	Mark / Marque	Mark description / Description des marques	Marque D+A	Bouée de couleur orange	Marques 1a et 1b	Bouées de couleur jaune
Mark / Marque	Mark description / Description des marques						
Marque D+A	Bouée de couleur orange						
Marques 1a et 1b	Bouées de couleur jaune						
10.2	La nouvelle marque, tel que prévu dans IC 13.1 est une bouée de couleur verte.						
10.3	Marques de la ligne selon annexe D <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mark / Marque</th><th>Mark description / Description des marques</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marque à terre</td><td>Bouée de couleur orange</td></tr> <tr> <td>Marque au large</td><td>Bouée de couleur orange</td></tr> </tbody> </table> NB: La marque au large peut être remplacée par une embarcation du Comité de course.	Mark / Marque	Mark description / Description des marques	Marque à terre	Bouée de couleur orange	Marque au large	Bouée de couleur orange
Mark / Marque	Mark description / Description des marques						
Marque à terre	Bouée de couleur orange						
Marque au large	Bouée de couleur orange						
11	Obstacles						
11.1	Les zones interdites à la navigation sont considérées comme des obstacles.						
11.2	Le couloir entre les enrochements du phare Ylliam et la marque à terre de la ligne d'arrivée ou de départ est considéré comme un obstacle (Annexe D).						
11.3	Les embarcations du Comité de course sont considérés comme des obstacles.						
12	Le départ						
12.1	Lorsque plusieurs groupe prennent le départ simultanément, la ligne de départ, pour tous les bateaux à l'exception des TCFX, se situe entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau de signalisation, à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque D+A (Bouée orange) située à l'extrémité bâbord. La ligne de départ des TCFX se situe entre le côté parcours de la marque D+A (Bouée orange), à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque D1 (Bouée jaune), à l'extrémité bâbord. La règle énoncée ci-dessus est modifiée par l'annexe D lorsque le départ est donné depuis la cabine du phare Ylliam.						
12.2	Lorsque seul le groupe violet prend le départ, de même que lorsque les groupes bleu, blanc et vert prennent le départ simultanément, les bateaux sont libres de choisir leur position sur l'ensemble de la ligne de départ.						
12.3	Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ pourra être classé "N'a pas pris le départ" (DNS) sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.						
12.4	[DP] Dès que le ou les pavillons de groupe sont hissés, les bateaux du ou des groupes non concernés doivent éviter la zone de départ. La zone de départ est définie comme étant la zone sous le vent de la ligne de départ, prolongée jusqu'à la rive côté gauche du plan d'eau et d'une longueur de 100 mètres côté droit du plan d'eau. La limite gauche et la limite droite de la zone de départ se prolongent sous le vent.						
12.5	Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de la ligne de départ ainsi que les pavillons des groupes concernés seront envoyés sans signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.						

12.5.1	La procédure de départ selon RCV 26 recommence dans la minute suivant l'envoi du ou des pavillons des groupes concernés.				
12.5	N/A				
12.5.1	N/A				
12.5.2	N/A				
12.6	Signal visuel selon RCV 26 : Le pavillon de classe est remplacé par le pavillon 				
13	Changement du bord suivant du parcours				
13.1	La marque du parcours modifié est une marque cylindrique verte.				
14	L'arrivée				
14.1	La ligne d'arrivée se situe entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau de signalisation et le côté parcours de la marque d'arrivée. Le bateau de signalisation sera positionné entre le soleil et la marque D+A.				
14.2	Lorsque le Comité de course décide de réduire le parcours au vent, la ligne d'arrivée peut être positionnée à n'importe quelle marque (bouée M1, bouée M2 ou bouée M3 du parcours construit, bouée M1a ou M1b du parcours côtier). La ligne d'arrivée se situe entre le bateau de signalisation à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée de l'extrémité bâbord.				
14.3	Le pavillon Sierra  avec les pavillons des groupes concernés ainsi que le pavillon bleu sont hissés sur le bateau de signalisation. IC 14.3 modifie RCV 32.2.				
15	Système de pénalité -- N/A				
16	Temps limite et temps cible				
16.1	Temps limite: <table border="1" data-bbox="659 1368 1067 1453"> <thead> <tr> <th>Groupes</th><th>Fenêtre pour finir</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td><td>20 min</td></tr> </tbody> </table>	Groupes	Fenêtre pour finir	Tous	20 min
Groupes	Fenêtre pour finir				
Tous	20 min				
16.2	Les bateaux qui ne finissent pas dans le temps de la fenêtre pour finir pourront être classé DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2. La fenêtre pour finir est le temps dont disposent les bateaux pour terminer après que le premier bateau du groupe a effectué le parcours et fini.				
16.3	Manquement à respecter le temps cible : N/A				

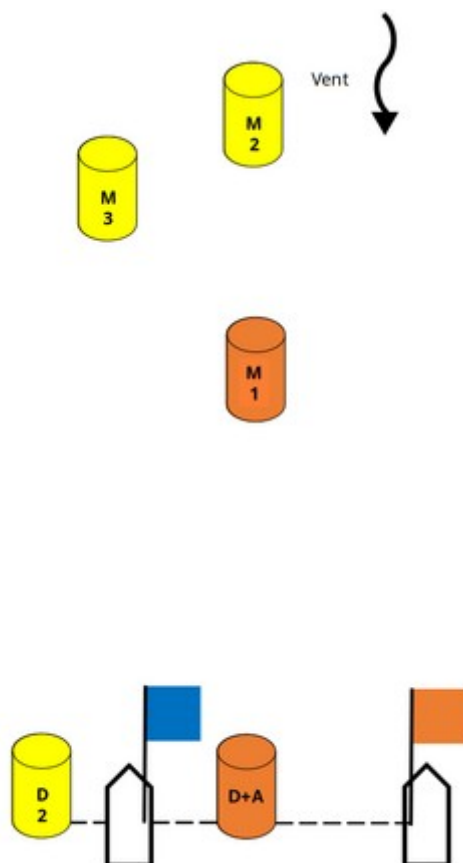
17	Demandes d'instructions
17.1	N/A
17.2	N/A
17.3	Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur le serveur officiel manage2sail RdM-Eté-Tableau officiel Les demandes d'instruction doivent parvenir à arnulffillings@aol.com ou à jlraffini@nautique.ch le jour de la course.
17.4	Les instructions auront lieu à discrétion du jury formé pour la circonstance. Le jury informera les parties de la date, de l'heure et du lieu de l'instruction.
17.5	Liste des bateaux pénalisés pour avoir enfreint RCV 42 (Propulsion) : N/A
18	Classement
18.1	Selon AC 13.1 à 13.3
18.2	Des classements par groupe pourront être publiés.
18.3	[SP] Lorsque qu'un bateau ne prend pas le départ du fait que tout ou partie de son équipage participe au Comité de course, le bateau concerné sera classé selon la moyennes des rangs obtenus dans les autres courses avec la mention STP (Standard Penalty).
18.4	La règle A5.3 est modifiée comme suit Un bateau qui n'est pas venu sur la zone de départ, qui n'a pas pris le départ, qui n'a pas effectué le parcours ou qui n'a pas fini doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux ayant fini plus un avec la mention STP. Un bateau qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir le nombre de points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux ayant fini plus un avec la mention STP.
19	Règles de sécurité
19.0	Eviter le contact : RCV 14 stipule, entre autres, qu'un bateau doit éviter le contact avec un autre bateau "si cela est raisonnablement possible". De même, selon l'édition 2025-2028 des RCV, un bateau ne doit pas causer de contact entre bateaux, ni avec un objet devant être évité. Navigation loyale : RCV 2 stipule entre autres qu'un "bateau et son propriétaire doivent concourir dans le respect des principes de sportivité et de fair-play". Principe de sportivité : RCV, PRINCIPE DE BASE, Sportivité et les règles : "Un principe fondamental de sportivité est que quand un bateau enfreint une règle et n'est pas exonéré, il effectuera rapidement une pénalité ou une action appropriée qui peut être d'abandonner". Bon sens marin : Le bon sens marin voudrait que le bateau le plus manoeuvrant cède la priorité au bateau le moins manoeuvrant. Le Comité de course souhaite que les concurrents participent aux Régates du Mardi en respectant toutes les règles de fair-play liées à notre sport.
19.1	La RCV 40.1 s'applique à tout moment lorsque les bateaux sont à flot.
19.2	Bateaux qui ne sortent pas du port pour une course programmée : [N/A]
19.2.1	[DP][NP] Chaque jour de course, à l'arrivée sur la zone de course, un bateau doit passer à l'avant de l'embarcation de départ du comité de course, à portée de vue afin d'être pointé par la Comité de course, avant de continuer sa navigation en évitant la zone de départ si il ne fait pas partie du groupe appelé selon la pavillonnerie.
19.2.2	Lorsque le départ est donné depuis le phare Ylliam, un bateau doit franchir la ligne, côté terre, afin d'être pointé par le Comité de course, avant de continuer sa navigation pour regagner la zone de départ par le large. Ceci modifie IC 19.2.1
19.3	[DP] [NP] Un bateau qui se retire d'une course doit annoncer son retrait au Comité de course à la première opportunité. L'annonce aura lieu avant l'expiration du temps limite de réclamation selon IC 17.3.
19.4	[DP] Une distance de sécurité de 50 mètres autour d'un bateau de ligne (sphère verte sur un mât) doit être respectée.
19.5	[DP] [NP] Toutes les personnes à bord des embarcations des accompagnateurs doivent porter un équipement personnel de flottabilité. Le coupe-circuit du moteur doit être relié au conducteur avant que ce dernier ne mette le moteur en marche.

20	Remplacement d'équipier ou d'équipement : N/A
21	Contrôles d'équipement et de jauge : N/A
22	Embarcations officielles
22.1	N/A
23	Equipe d'accompagnateurs
23.1	Depuis le signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course, les embarcations des accompagnateurs ne doivent pas être : - à moins de 100m d'un bateau en course; - à moins de 100m, dans toutes les directions, de la ligne de départ et de ses marques ou de la ligne d'arrivée et de ses marques ; - entre un bateau en course et la prochaine marque du parcours; - entre les parcours intérieur et extérieur d'un parcours trapézoïdal, tant que des bateaux sont en course sur les deux parcours; Les conducteurs des embarcations des accompagnateurs prendront soin de naviguer de manière à ce que les vagues produites par leurs sillages n'atteignent pas les bateaux des concurrents.
24	Evacuation des détritrus
24.1	Les détritrus seront ramenés à terre et évacués dans les conteneurs destinés à cet effet.
25	Application SailorApp
25.1	L'application est disponible en ouvrant le lien Manage2Sail SailorApp

Annexe B

Parcours construit à effectuer :

Dans l'illustration ci-dessous, seule la couleur des marques est déterminante.



Les marques au vent sont à laisser à bâbord.

Après le départ, le Comité de course relève la marque D2 et mouille le bateau de signalisation à proximité de la marque D+A pour former la porte.

Principe

Les TCFX prennent le départ entre les marques D2 et D+A; les autres bateaux prennent le départ entre la marque D+A et le bateau de signalisation.

Les marques M2 et M3 sont la marque au vent pour les TCFX et TCF1.

La marque M1 est la marque au vent pour les TCF2, TCF3, TCF4, Non jaugés SRS, Multis SCHRS et Foiler F2.

La ligne d'arrivée pour tous les bateaux se situe entre le bateau de signalisation et la marque D+A, sauf lorsque le parcours est réduit.

Nota bene : Les flammes numériques font foi.

Le nombre de tours correspond au nombre de passages à la marque au vent.

Exemples:

Parcours comportant 1 tour

Pour les TCFX et TCF1, D-M2-M3-A; pour tous les autres groupes, D-M1-A.

Parcours comportant 2 tours
Pour les TCFX et TCF1, D-M2-M3-D-M2-M3-A; pour tous les autres groupes, D-M1-D-M1-A.

Annexe C

Parcours côtier à effectuer :



Toutes les marques sont à laisser à bâbord

Marque n°1a à la hauteur du château de Bellerive, environ 400 m au large, position approximative
MN04, 503 650/123 650, MN95, 2503650/1123650, altitude 373 m
WGS84 E 006.189071270, N 46.257358910, altitude 422.857

Marque n°1b à la hauteur du chemin de la Printanière, environ 400 m au large, position approximative
MN04, 501 510/123 500, MN95 2501510/1123 500, altitude 373 m
WGS84, E 006.161353940, N 46.255699301, altitude 422.862

Marque n° D+A dans un triangle SNG-Yacht-Club-Reposoir en fonction de l'orientation du vent

Principe

Les marques M1a et M1b sont la marque au vent pour tous les groupes.

Nota bene : Les flammes numériques font foi.

Le nombre de tours correspond au nombre de passages à la marque au vent.

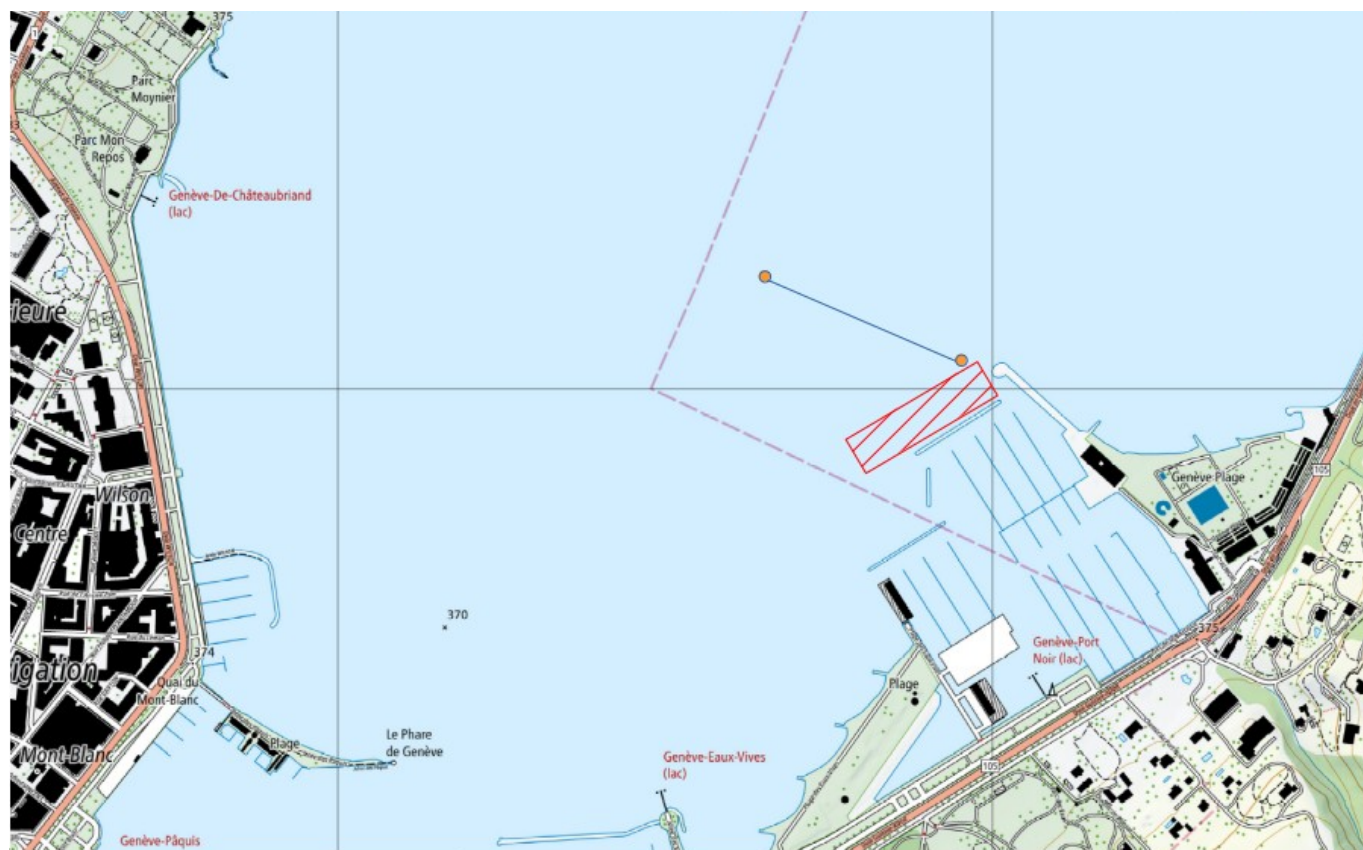
Exemples:

Parcours comportant 1 tour
D-M1a-M1b-A.

Parcours comportant 2 tours
D-M1a-M1b-D-M1a-M1b-A.

Annexe D

Ligne posée devant le phare Ylliam :



© Swisstopo.ch

Illustration approximative d'une ligne de 300-350 mètres, posée au 292 correspondant à un axe partant de la Cathédrale et aboutissant à mi-lac sur une ligne Clocher de Genthod-Château de Bellerive, dont la marque à terre permet de conserver un couloir de 30 à 50 mètres pour les usagers du Lac autres que les concurrents des Régates du Mardi

La zone hachurée en rouge constitue une zone interdite à la navigation pour les concurrents des Régates du Mardi à partir du moment où ils naviguent dans la zone de départ.

Lorsque la ligne est posée devant le Phare Ylliam, les concurrents pourront se trouver sur le trajet des bateaux en horaire régulier ayant gréé un sphère verte, soit les bateaux de la CGN ainsi que ceux des Mouettes Genevoises.

Le Comité de course recommande aux navigateurs d'observer le plan d'eau et de respecter strictement la distance de sécurité de 50 mètres selon IC 19.4.